



SAS IFOR

139 Rue du Faubourg Saint Honoré

75008 PARIS

T. 01 42 56 49 67

F. 01 42 25 52 61

www.ifec.fr

Gestion de la paie et du social dans le secteur du BTP

PUBLIC

Experts-comptables, responsables du social, collaborateurs et stagiaires

DUREE

1 jour(s) - 7 h

Nb minimum de participants : 8

PRE REQUIS

Connaissances de base sur la paye

OBJECTIFS FORMATION

Les secteurs des BTP présentent en matière sociale une grande complexité, du fait de très nombreuses particularités tenant au métier, aux habitudes prises et à une réglementation contenant de nombreuses dispositions spécifiques.

La convention collective ouvrier bâtiment (22 mars 2018) vient d'être très profondément remaniée et ouvre de toutes nouvelles perspectives. En retour, les conventions collectives régionales ont été dénoncées.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

L'objet de la formation est d'abord de faire le point sur l'état actuel de la nouvelle réglementation pour envisager ensuite ses conséquences sur le temps de travail, la rémunération, les indemnités de déplacements, l'abattement et les bulletins de salaire dans ces professions

CONTENU PEDAGOGIQUE

ETAT DE LA REGLEMENTATION SOCIALE DANS LES SECTEURS BTP

- Articulation entre les conventions collectives du BTP
- Le contrat de travail : suspension et rupture
- Congés payés, chômage intempérie, autres absences

- Jours fériés, repos hebdomadaire et temps de repos
- Maladie, accidents du travail, maladie professionnelle, prévoyance
- Carte d'Identité Professionnelle
- Déplacements (petits et grands) et indemnités

LES BASES DE LA REMUNERATION

- Salaires
- Classifications

DUREE ET AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL

INCIDENCE DE LA REGLEMENTATION SUR LES BULLETINS DE SALAIRES

- Détermination de la rémunération brute (Abattement, Brut abattu, Brut soumis...)
- Cotisations et assiettes (abattement, déduction forfaitaire spécifique...)
- Les aides et réductions (Fillon, CICE...)

LES BULLETINS DE SALAIRES

MOYENS & METHODES PEDAGOGIQUE

Présentation et traitement pratique et approfondi de l'ensemble des dispositions abordées.

Présentation sur Power point et remise d'un support papier

Modalités de la classe virtuelle

- Assistance technique et pédagogique:

L'assistance technique est assurée par d'une équipe dédiée au sein de notre organisme. Un membre de cette équipe reste connecté tout au long des séances afin de pouvoir intervenir en cas de difficultés techniques.

- Les participants peuvent joindre notre équipe par mail ou téléphone.
- Le formateur assure l'assistance pédagogique pendant la classe virtuelle.
- La classe virtuelle, animée par 1formateur expert du domaine et de l'animation de classe virtuelle. Un premier temps est consacré à des apports d'expertise sur le contenu. Un second temps le formateur assure l'assistance pédagogique en mode synchrone à la demande de chacun des participants. Le formateur apporte des expertises complémentaires utiles.
- Le formateur évalue la bonne compréhension et l'assimilation des participants grâce aux activités interactives et des quiz, sur la base du référentiel des compétences à développer.
- Un certificat de réalisation de la formation est adressé aux participants à l'issue de la formation ainsi qu'un relevé des temps de connexion

EVALUATION DE LA FORMATION / SANCTION DE LA FORMATION

B. Délivrance d'une attestation individuelle de formation.

DEROULEMENT

Horaires : 9H - 17H

Déjeuner : le déjeuner est libre, le créneau de celui-ci est défini par l'animateur

Nombre minimum de participants : 8

Nombre maximum de participants : 18

FORMATEUR

CATARINA HENRI

Consultant en paie et en social et Maître de conférences en gestion à l'Université Montpellier I où il a créé le Master Contrôle de gestion et nouveaux systèmes technologiques.

TARIFS HT:

Adhérent IFEC : 400 €

Adhérent IFEC + CJEC : 300 €

Adhérent IFEC + ANECS : 300 €

Adhérent IFEC + Stagiaire : 300 €

Adhérent IFEC +Inscrits à l'ordre < Sans : 300 €

Non Adhérent IFEC : 500 €

